



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20134162

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

03 NOV. 2020

TRIBUNAL DE Commerce
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0452 378 702**

Nom

(en entier) : **JMB AERO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue Cache de Lannoy 2**

Objet de l'acte : Démission d' administrateurs

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE
AU SIEGE SOCIAL LE 24 AOÛT 2020

La séance est ouverte, à 11 heures, sous la présidence de Monsieur GUISSSET Jean-Marie, président du conseil d'administration.

2. Composition de l'assemblée

La liste de présence des associés est présentée au président qui la fait signer par les membres du bureau.

Le président constate que l'ensemble des parts sociales existantes est représenté.

Ordre du jour :

4-Modification des administrateurs afin de satisfaire aux conditions impératives du CSA

Le scrutateur a examiné cet exposé et l'assemblée a constaté qu'il était exact.

L'assemblée constate qu'elle a été composée valablement et qu'elle est habilitée à délibérer valablement sur l'ordre du jour qu'elle va examiner.

5. Décisions

4 – Afin de satisfaire aux conditions du CSA, l'assemblée générale décide d'acter la démission de Jean-Marie Guisset et de Jean-Baptiste Guisset comme administrateur-délégué et de nommer la SRL FlyJMB, représentée par Monsieur Jean-Marie Guisset, en tant qu'administrateur-délégué.

La SRL FlyJMB sera donc l'unique administrateur et administrateur-délégué de la société. Sa fonction sera rémunérée.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président donne lecture du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

La séance est levée à 12 heures

GUISSSET Jean-Marie
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).